



PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le 7 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 30 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

Conseillers municipaux en exercice 15

Conseillers municipaux présents : 10

Votants : 14

Présents : Laure VIGNEAUX, Louis AVEZAC, Ingrid DANFLOUS, Marie-France DANFLOUS, Christine DUFOUR, Benjamin GIL, Thierry MODOLO, Sylvie MORET, Marie PECARRERE, Damien SNELA.

Absents : Marion BONTPUNT (a donné procuration à Marie PECARRERE), Pascal CARRIBOU, Richard FIGUEROA (a donné procuration à Benjamin GIL), Sandrine OUSSET-HAMNICH (a donné procuration à Thierry MODOLO), Julien VIT (a donné procuration à Christine DUFOUR).

Thierry MODOLO est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 19h00

Adoption du procès-verbal du 05/06/2026

Pas d'observation

Rappel de l'ordre du jour

1. Budget commune : DM2
2. Suppression et création d'emploi
3. Vente des parcelles B840 et B842
4. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
Relevé des décisions du Maire
Questions Diverses

1 – Budget Commune : DM2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	122 200.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	122 200.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		122 200.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		122 200.00 €
D 2131-232 : GROSSES REPARATIONS EGLISE		41 200.00 €
D 2131-260 : ATELIERS COMMUNAUX		81 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		122 200.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		122 200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		122 200.00 €

2 – Suppression et création d'emploi

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu qu'un agent titulaire peut prétendre à un avancement de grade, suite à l'obtention de l'examen professionnel, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet, et de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention, accepte la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à 35H00 par semaine, décide la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à temps complet 35H00 par semaine.

Le niveau de rémunération : la rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, en se basant sur la grille indiciaire des Adjoints Administratifs Principaux 2^{ème} Classe, décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre : 012., article : 6411

3 – Vente des parcelles B840 et B842

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition de vendre des parcelles B 840 et B 842 de superficie de 6063 m² et 2462 m².

La SCI l'Aouedolles est intéressée par l'achat de ces deux parcelles.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 1 voix contre, 0 voix abstention, décide de vendre les parcelles B840 et B842 à la SCI l'Aouedolles au prix de 7€ TTC le m², soit 59 675 € TTC étant entendu que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette vente entre la commune et la SCI l'Aouedolles.

4 – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

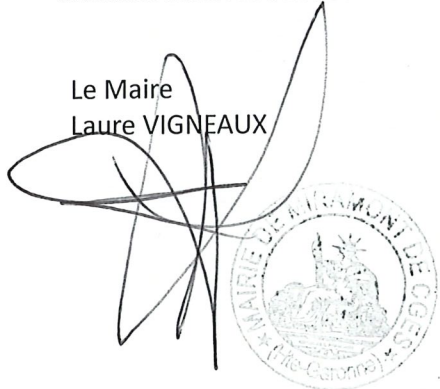
Suite aux dernières élections municipales, le plan communal de sauvegarde doit être mis à jour. Madame le Maire présente les modifications du PCS au Conseil Municipal et demande aux membres présents de bien vouloir donner leur avis. Le plan communal de sauvegarde présenté, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la mise à jour du plan communal de sauvegarde et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en place.

Questions diverses :

- Une demande pour l'installation d'un foodtruck a été reçue en mairie. M. Thierry Modolo contactera la personne afin de faire le point sur sa demande.
- Compte rendu de la réunion du comité syndical du Sivom
- Beaucoup de végétation dépasse des propriétés privées sur la voie publique : il est proposé de faire un courrier aux propriétaires
- Il a été constaté que les chemins de randonnées sont entravés par des arbres tombés suite à la tempête. L'application Geotrek permet de le signaler afin qu'ils soient enlevés.
- Le projet de réfection de l'église est en cours, les premiers travaux ont débuté.

La séance est levée à 20H30

Le Maire
Laure VIGNEAUX



Le Secrétaire de séance

